

COMMUNE DE DESERTINES CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 21 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Absent excusé : Mme BRICHET Marie (pouvoir M. LEROYER Stéphane)

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : **Etaient présents** : Mmes & MM. LESTAS B - LODÉ D - LEBLANC H – DAGUER N – DESHAYES C- BLANCHET G - LEROYER S – GAUTIER M – LANDELLE E – SUFFISSAIS M.

Absent et excusé : Mme BRICHET Marie (pouvoir à M. LEROYER Stéphane)

M. LEBLANC Hervé a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Election du maire ;**
- **Fixation du nombre des adjoints ;**
- **Election des adjoints ;**
- **Lecture de la charte de l' élu local.**

Election du maire

Acte transmis en préfecture le 23 mars 2026

Le président de l'assemblée a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal et les a déclarés installés dans leurs fonctions. Il a constaté que la condition du quorum était respectée.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 06

Résultat du scrutin :

LESTAS Bruno 11 voix

M LESTAS Bruno a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

N° CM 2026-10 Fixation du nombre des adjoints

Acte transmis en préfecture le 23 mars 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).

Ce pourcentage donne pour la commune de Désertines un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de 2 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 11 voix pour, .0 voix contre, 0 abstention,

DÉCIDE la création de 2 postes d'adjoints au maire.

Election des adjoints

Acte transmis en préfecture le 23 mars 2026

Sous la présidence de M. Lestas Bruno, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints a été déposée.

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

La liste conduite par Mme BRICHET Marie a été élue avec 11 voix.

1^{ère} Adjointe : Mme BRICHET Marie

2^{ème} Adjoint : M. LODÉ Dominique

Lecture de la charte de l'élu local

M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte relative aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

COMMUNE DE DESERTINES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MARS 2026

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>
CM2026-10	PV élection du maire et des adjoints. Fixation du nombre des adjoints. Feuille de proclamation
CM2103	Tableau du conseil municipal

<u>Classification</u>	<u>correspondance</u>	<u>délibération</u>
5.1	Election	PV élection du maire et des adjoints. Fixation du nombre des adjoints. Feuille de proclamation
5.2.2	Fonctionnement des assemblées	Tableau du conseil municipal

La secrétaire de séance

Le Maire